

- 1 -
SOCIETE DES
ADMINISTRATEURS ET FONCTIONNAIRES
DES COMMUNES NEUCHATELOISES

Procès-verbal de la
78^{ème} assemblée générale

Vendredi 7 mai 2004

LA CHAUX-DU-MILIEU

Le président, M. Blaise Cherix, ouvre la séance à 18h00 en souhaitant la bienvenue à chacun et salue particulièrement la présence des personnalités suivantes :

Mme Sylvie Perrinjaquet	Conseillère d'Etat, Cheffe du Département des finances et des affaires sociales
M. Eric Choffet	Président du Conseil communal de La Chaux-du-Milieu
M. Patrice Brunner	Vice-président du Conseil communal de La Chaux-du-Milieu
M. Sandro Tamburini	Adjoint au Chef du Service des Communes
M. Pierre de Marcellis	Président de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel
M. Jacques Erard	Secrétaire de ladite Société

Sont excusées, les personnalités suivantes :

M. André Rüedi	Chef du Service des Communes
M. Alain Becker	Secrétaire général du Département des finances et des affaires sociales
M. Didier Berberat	Membre d'honneur de la Société La Chaux-de-Fonds
M. Rémy Voirol	Chancelier de la Ville de Neuchâtel membre de notre société

Au nom de tous les membres de notre Société, le président remercie les autorités communales de céans pour leur accueil en ce lieu, et également notre collègue Mme Anne-Marie Buchs, administratrice communale, pour sa contribution active à l'organisation de cette assemblée et du repas qui suivra.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres, et se présente comme suit :

Ordre du jour

1. Appel (contrôle des badges).
2. Procès-verbal de la 77^e assemblée générale du 9 mai 2003 à St-Blaise.
3. Rapports : a) du président,
b) de la caissière,
c) des vérificateurs.
4. Décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs.
5. Mutations (admissions/démissions).
6. Elections statutaires :
 - a) du président,
proposition : M. Blaise Cherix, à Cortaillod
 - b) du vice-président,
proposition : M. Marc Imwilkenried, à St-Blaise
 - c) du représentant du district du Val-de-Travers
proposition : M. Nicolas Tripet, à Boveresse
 - d) du représentant des districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds
proposition : M. Sylvain Jaquenoud, à La Chaux-de-Fonds
 - e) de la représentante du district de Neuchâtel
proposition : M^{lle} Audrey Rossel, à St-Blaise
7. Fixation des cotisations 2004 :

Proposition: Fr. 50.00 membre actif (repas compris),
Fr. 0.00 membre honoraire non actif,
Fr. 10.00 membre libre,
Fr. 20.00 membre soutien.
8. Rapport oral et succinct de représentants de la société au sein de groupes de travail :

- M. Blaise Cherix (Commission inter-cantonale pour la formation et le perfectionnement professionnel des employés administratifs communaux de cantons de Berne francophone, Jura, Fribourg et Neuchâtel).
9. Détermination du lieu de l'assemblée générale en 2005 (district de La Chaux-de-Fonds) :
10. Nomination des vérificateurs de comptes (représentants de 2 communes + un suppléant)
11. Divers.

1. *Appel*

Suite à la distribution des badges nominatifs à l'entrée, il est recensé ce soir :

51 membres présents,

59 membres excusés,

31 membres qui n'ont pas donné de nouvelles.

2. *Procès-verbal*

Le procès-verbal de la 77^{ème} assemblée générale ordinaire du 9 mai 2003 à St-Blaise ayant été adressé par courrier à chacun, aucun membre n'en réclame la lecture. Aucune remarque n'est formulée ; il est donc considéré comme adopté, avec remerciements à Mme Donatella Vantaggio pour la rédaction de celui-ci.

3. *Rapports*

a) du Président

"Depuis la dernière assemblée générale, le comité s'est réuni à 3 reprises, soit le 25 juin 2003 à Vaumarcus, le 5 novembre 2003 à Fontaines et le 19 février 2004 à La Chaux-de-Fonds.

Voici un résumé des faits marquants de cette année écoulée :

- La Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat nous a invité à son assemblée annuelle, qui a eu lieu le 16 mai 2003 à Colombier, et à laquelle M. Marc Imwilkenried, vice-président de notre société, et moi-même, avons assisté. C'est toujours avec grand plaisir que nous participons aux débats de cette société dont les préoccupations sont très proches des nôtres, particulièrement en ce qui concerne le statut et la valorisation du personnel de la fonction publique. Nous aurons par ailleurs, Marc et moi, à nouveau le plaisir de participer aux festivités du 100^{ème} anniversaire de la SMF, samedi prochain 15 mai à Hauterive.
- Notre collaboration avec l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) se poursuit. Depuis fin juin 2003, c'est notre collègue de comité Sylvain Jaquenoud qui m'a remplacé au sein du groupe d'accompagnement du « Cours de politique locale », dirigé par Mme Katia Horber-Papazian. Hormis une redistribution plus équilibrée des tâches assumées par les membres du comité de notre société, cette manœuvre avait également pour but d'assurer notre représentation par le biais d'une personne travaillant dans une grande ville neuchâteloise, donc très proche des problèmes et sujets qui sont débattus au sein du groupe d'accompagnement, dont le niveau de discussion se situe généralement à l'échelle de l'agglomération, du canton, voir d'une région inter cantonale. Le Canton de Neuchâtel reste également toujours représenté par M. François Godet, Président de l'Association des communes neuchâteloises, ainsi que par M. André Ruedi, Chef du Service des communes.

- Aucun membre du comité n'a pu être disponible pour représenter officiellement notre société à l'occasion de la 53^{ème} assemblée générale de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux, qui s'est déroulé le 3 octobre 2003 à Aclens. L'assemblée générale de cette association tombe en effet toujours sur le premier vendredi d'octobre, qui coïncide avec le début des vacances scolaires d'automne dans notre canton. Le 11 septembre 2003, votre serviteur s'est permis d'écrire à M. Jean-Marc Nicod, président de l'AVSM, pour lui faire part de ce problème et aussi l'inviter à réfléchir à l'opportunité de continuer à nous inviter mutuellement à nos assises annuelles respectives. En effet, c'est plus par habitude et politesse que nous nous rendons l'invitation, mais l'enrichissement professionnel réciproque est quasi inexistant, de par le trop grand éloignement géographique de nos affaires communales respectives. Nous n'avons malheureusement jamais reçu de réponse à la question que nous soulevions, malgré un rappel envoyé au secrétariat de l'AVSM par e-mail début mars 2004.

- Le mercredi 5 novembre 2003, le comité a organisé dans un restaurant du village de Fontaines, un souper en l'honneur de Monsieur Pierre Tripet, ancien administrateur de Fontainemelon, et Monsieur Roger Cuche, ancien administrateur des Geneveys-sur-Coffrane, afin de fêter leur jubilaire de 50 ans de sociétariat, commencé respectivement en 1952 et 1953. Du fait que Pierre Tripet était excusé à l'assemblée générale 2003 à St-Blaise, notre ancienne trésorière Micheline Blandenier et votre serviteur avaient eu préalablement le plaisir d'être reçus à son domicile, en juin 2003, pour lui remettre le même cadeau que celui que nous avons offert à Roger Cuche, qui lui, était présent à l'assemblée générale. Pour raison de santé, M. Pierre Tripet s'est finalement décommandé pour le souper du 5 novembre et le comité n'a donc finalement invité que Roger Cuche, qui nous a fait profiter de multiples souvenirs et anecdotes de son époque.

- Le 8 avril dernier, sur demande de Mme Patricia Rosselet-Pianaro, administratrice communale à St-Sulpice, et de M. Clovis Fahrni, administrateur communal adjoint à Colombier, j'ai pris contact avec Mme Sandra Grassi-Pirrone, responsable des apprentis au sein du Service des ressources humaines de l'Etat, afin de savoir dans quelle mesure les Communes neuchâtelaises pourraient bénéficier d'une « boîte aux lettres informatique commune » sur le disque Taurus/Canton, afin que celles qui le veulent bien puissent y insérer les plans de formation de leurs apprentis, ainsi que leurs STA et UF. Ainsi, les petites et moyennes communes, qui n'ont pas le temps ou le personnel nécessaire, pourraient s'inspirer des documents trouvés dans cette « boîte aux lettres informatique commune » pour préparer leurs propres plans de formation, STA et UF, sans devoir les concevoir de A à Z. Mme Grassi-Pirrone s'est montrée très sceptique sur ce mode de faire, car chaque Commune a ses spécificités structurelles, et elle conçoit dès lors mal qu'un plan de formation adapté à une commune X puisse être repris sans autre par une commune Y. Bien que partageant cet avis, j'ai insisté sur le fait que la contrainte administrative et la perte de temps engendrées par la réforme de l'apprentissage, pourraient bien, à l'avenir, avoir un effet dissuasif sur l'engagement d'apprentis par les petites et moyennes communes. Après avoir consulté M. Didier Rochat, Responsable de l'Office de la formation continue et Président de l'Organisation régionale de formation (ORF-NE), Mme Grassi-Pirrone nous a répondu que les Communes pourront profiter du site Internet de l'ORF-NE qui sera opérationnel en juillet 2004, pour transmettre, si elles le désirent, leurs plans de formation, STA et UF en vue de leur publication sur ce site. Madame Grassi insiste toutefois sur le fait qu'elle est toujours à disposition des Communes qui rencontrent des difficultés pour établir leurs propres plans de formation, STA et UF.

- Suite à la séance du 30 mars dernier, à laquelle les Communes neuchâteloises ont été conviées par Monsieur Jean-Claude Marguet, Chef du Service de l'enseignement obligatoire, pour nous présenter trois variantes pour la gestion future du paiement des salaires des enseignants via le télébanking, je me suis permis, voici environ dix jours, de relancer M. Marguet et M. Dominique Parrat, Chef de projet au Service financier, afin de savoir ce qu'ils pensaient de la 4^{ème} variante que nous leur avons proposée, à savoir que l'Etat joue la banque en payant mensuellement les salaires des enseignants, puis re-facture aux Communes la part qui leur échoit, selon une périodicité à déterminer, et en y incluant un éventuel intérêt en cas de retard de paiement. Vous avez comme moi pris connaissance hier du courrier de MM. Robert Schindler, Directeur du Service financier, et Marguet, qui n'entrent pas en matière sur cette nouvelle variante, au vu des finances actuelles de l'Etat et arguant du fait que certaines Communes ne pourront (ou ne voudront) payer leur dû dans le délai imparti. Sachez que la Commune de Cortaillod déplore qu'en prévision du 3^{ème} volet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les Communes, on en arrive à une régression par rapport à ce qui se faisait jusqu'à présent, puisque c'est l'Etat qui avait repris le paiement des salaires des enseignants depuis le 1^{er} janvier 2000, et j'estime à titre personnel que la décision qui a été prise par le Service financier ne devait pas être de sa seule compétence, mais le résultat d'une décision politique à l'échelon cantonal. Non satisfaite de la solution proposée, la Commune de Cortaillod se réserve donc le droit de ne pas répondre à la lettre de M. Schindler dans le délai imparti, à savoir le 15 mai. Il me plairait en outre d'avoir l'avis de la Cheffe du DFAS à ce sujet, lorsqu'elle voudra bien nous adresser quelques mots en fin de séance. Merci d'avance.

Pour conclure, je souhaiterais procéder à une série de remerciements :

Tout d'abord, à vous toutes et vous tous, membres de notre société, pour votre présence ce soir et votre dévouement à la cause communale. Vous savez conjuguer efficacité professionnelle et esprit de camaraderie, et je crois que la convivialité de nos assemblées générales en témoigne largement.

Deuxièmement, j'adresse mes remerciements à tous ceux qui font partie d'un groupe de travail, en tant que représentants de notre société. Ces personnes sont souvent celles qui sont déjà le plus sollicitées, et il serait bon que des nouvelles têtes prennent le relais dans les groupes de travail existants et futurs.

Troisièmement, je remercie mes collègues du comité, de leur soutien, de leur disponibilité et de leur serviabilité. Notre très bonne entente est un facteur de stabilité, et notre bonne humeur collective un atout non négligeable pour notre bon fonctionnement.

Enfin, je remercie très sincèrement Mme Sylvie Perrinjaquet, Cheffe du Département des finances et des affaires sociales, ainsi que Messieurs Eric Choffet, Président et Patrice Brunner Vice-président du Conseil communal la Chaux-du-Milieu, qui nous font l'honneur de leur présence aujourd'hui, tout comme M. André Ruedi, chef du Service des Communes, et son adjoint, M. Sandro Tamburini, pour leur aide précieuse dans la gestion de nos affaires communales".

Nous passons maintenant au point suivant et je cède la parole à Mme Annelise De Vincenzo, pour son premier rapport d'activité en tant que nouvelle caissière.

b) Rapport de la caissière :

Un résumé de l'état des comptes de la Société est communiqué oralement par Madame Annelise De Vincenzo. La fortune de la Société se monte au 31 mars 2004 à Fr. 21'181.10.

c) Rapport des vérificateurs :

Les comptes 2003 ont été examinés par nos collègues André Luthi (La Brévine), Sarah Chapatte (Le Cerneux-Péquignot), la suppléance étant assurée par la Commune des Brenets, qui donne quittance à l'assemblée de la parfaite tenue des comptes de notre Société.

Le Président adresse tous ses remerciements aux vérificateurs pour leur dévouement à cette tâche de contrôle, ainsi qu'à Mme Annelise De Vincenzo pour son travail parfaitement accompli.

La discussion est ouverte concernant les rapports de la caissière et des vérificateurs. La parole n'étant pas demandée, nous passons donc au point suivant.

4. Décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs

Par un levé de main, l'assemblée donne décharge des rapports susmentionnés au comité, à la caissière et aux vérificateurs.

5. Mutations

Démissions

Nous avons enregistré 3 démissions. Il s'agit de :

Calandra Micheline, Peseux
Job Paulette, Fontaines
Varrin Henri, La Chaux-de-Fonds

Admissions :

Nous avons enregistré 4 admissions depuis l'assemblée générale de l'année dernière. Si ces personnes sont présentes ce soir, je les prierais de se lever à l'appel de leur nom. Il s'agit, dans l'ordre alphabétique, de :

Bachmann Jérémy, Fontaines
Brandt Monique, La Brévine
Besomi Hervé, Les Ponts-de-Martel
Pellaton Anne, La Brévine

Après ces diverses mutations, l'effectif de notre Société se présente comme suit :

141 membres, dont :

108 membres actifs
11 membres honoraires actifs
20 membres honoraires non actifs
2 membres libres

6. *Elections statutaires*

Le président rappelle que, selon l'article 12 des statuts de notre société, les membres du comité sont élus pour une période de trois ans. Ils sont ré-éligibles, mais leur mandat n'excédera pas plus de 9 ans consécutifs.

- a) Pour assumer la présidence de notre société, le comité propose de reconduire Monsieur Blaise Cherix, de la Commune de Cortaillod, dans sa fonction qu'il occupe depuis trois ans. Aucune autre proposition n'étant formulée, cette reconduction est acceptée par acclamations.
- b) Pour assumer la vice-présidence de notre société, le comité propose de reconduire Monsieur Marc Imwilkenried, de la Commune de St-Blaise, dans sa fonction qu'il occupe depuis trois ans. Aucune autre proposition n'étant formulée, nous acceptons cette reconduction par acclamations
- c) Le district du Val-de-Travers vous propose de reconduire Monsieur Nicolas Tripet, de la Commune de Boveresse, dans sa fonction qu'il occupe depuis six ans. Aucune autre proposition n'étant formulée, nous acceptons cette reconduction par acclamations.
- c) Les districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds vous proposent de reconduire Monsieur Sylvain Jaquenoud, de la Ville de La Chaux-de-Fonds, dans sa fonction qu'il occupe depuis trois ans. Aucune autre proposition n'étant formulée, nous acceptons cette reconduction par acclamations
- d) Le district de Neuchâtel vous propose la candidature de Mademoiselle Audrey Rossel, de la Commune de St-Blaise, en remplacement de Madame Isabelle Aeschlimann, de la Commune de St-Blaise également, démissionnaire au 20 juin 2003. Mademoiselle Audrey Rossel a accepté d'assurer l'intérim depuis cette date, et elle l'a fait à l'entière satisfaction du comité. Aucune autre proposition n'étant formulée, nous acceptons la nomination de Audrey Rossel par acclamations.

7. *Cotisations 2004*

Le comité vous propose encore une fois le statut quo s'agissant du montant des cotisations, à savoir :

Fr. 50.— pour les membres actifs (repas de l'assemblée générale compris)

Fr. 10.— pour les membres libres

Fr. 20.— pour les membres soutiens éventuels

Les membres honoraires non actifs sont exonérés de toute cotisation.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

8. *Rapport de représentants de la société au sein de groupes de travail*

Le président, M. Blaise Cherix nous fait un rapport concernant la Commission inter-cantonale pour la formation et le perfectionnement professionnel des employés administratifs communaux des cantons de Berne francophone, Jura, Fribourg et Neuchâtel.

C'est un grand plaisir pour lui de nous remémorer l'historique, ainsi que de nous commenter le résultat, de plus de quatre ans de travail accompli par le groupe inter-cantonal chargé de la mise sur pied d'un cours de formation et de perfectionnement professionnel destiné aux employés administratifs communaux des cantons de Berne francophone, Jura, Fribourg et Neuchâtel.

Pour les nouveaux membres et pour mémoire, il rappelle que ce groupe de travail a été créé en 1999, sous l'impulsion de M. Pierre-Alain Némitz, secrétaire communal de Reconvilier. La « Charte de coopération », le « Règlement » et le « Programme-cadre des cours » ont été unanimement acceptés par les différentes associations professionnelles, dont la nôtre, durant le printemps 2002.

Pendant l'automne 2002, notre groupe de travail inter-cantonal s'est principalement attelé à la rédaction du cahier des charges de l'Ecole centrale chargée de l'organisation des cours et des sessions d'examens.

Le 19 décembre 2002, nous avons réuni à Ins (BE) les représentants des Services des Communes et des Services de la formation professionnelle des quatre cantons concernés, pour leur exposer les objectifs du groupe de travail, pour connaître leur position en regard de notre projet, leur présenter le cahier des charges de l'école centrale et pour obtenir de leur part le nom des écoles susceptibles de pouvoir assumer le rôle d'école centrale parmi nos cantons respectifs. Encore une fois, notre projet a rencontré une approbation unanime de la part de toutes les instances présentes.

En date du 23 janvier 2003, le comité de l'Association des Communes neuchâteloises, présidé par M. François Godet, a également accordé son soutien unanime à l'égard de notre projet. Le 7 mars 2003, le groupe de travail inter-cantonal a envoyé le règlement des cours et le cahier des charges de l'école centrale aux écoles suivantes, proposées par nos instances cantonales respectives :

- a) Le CPLN à Neuchâtel, via l'Ecole supérieure d'économie (ESECO, J.-P. Berthoud, Dir.)
- b) Le CIP à Tramelan (BE francophone)
- c) Le CECOM à Delémont (JU)
- d) Le CPI à Granges-Paccots (FR)

Durant l'été 2003, le projet global a été approuvé et le « Règlement » signé par les Conseillers d'Etat et Ministre en charge du dossier, en l'occurrence Monsieur Thierry Béguin pour le canton de Neuchâtel.

C'est finalement l'offre du CECOM à Delémont qui a été retenue, le 27 novembre 2003. Ce dernier a confié à « AvenirFormation », la responsabilité d'assumer le rôle d'école centrale pour l'organisation des cours et examens.

Le 19 février 2004, AvenirFormation et la Commission inter-cantonale (précédemment nommée Groupe de travail inter-cantonal) ont signé une convention ayant pour but de régler les modalités d'organisation des cours et des examens par AvenirFormation, qui assure le rôle d'école centrale.

Le 1^{er} avril 2004, la Commission inter-cantonale a approuvé un projet de logo destiné à personnaliser la correspondance en relation avec nos cours, et a entamé la recherche des formateurs qui les dispenseront.

Le 27 avril 2004, une conférence de presse a été tenue à La Neuveville, par MM Mario Annoni, Conseiller d'Etat du Canton de Berne, M. Pierre-Alain Némitz, Président de la Commission inter-cantonale, MM Gérald Mutrux et Jean-Louis Sangsue, respectivement Chef du Service des Communes du Canton de Fribourg et du Jura, ainsi que par votre serviteur, seul représentant du Canton de Neuchâtel en raison de la session du Grand Conseil qui avait lieu ce jour là.

Tous les documents publicitaires en relation avec ces cours ont été envoyés par AvenirFormation en fin de semaine passée à toutes les Communes de nos quatre cantons. Un courriel sera également envoyé à tous les employés administratifs communaux à environ mi-mai, via la chargée de communication de la Chancellerie pour ce qui concerne notre canton. Lorsque la première session de cours débutera, le 22 octobre 2004, chaque participant sera libre de suivre l'intégralité ou seulement une partie de l'un ou l'autre des modules à choix, sachant que le cursus global durera 18 mois, et que la fréquence des cours sera de 3 jours entiers par mois, à savoir le vendredi complet et le samedi matin, tous les 15 jours. Il y aura ainsi équilibre entre l'effort consenti par l'employeur et l'employé.

L'examen (oral et écrit) portera sur l'intégralité des cours qui composent chaque module et la réussite de celui-ci entraînera la délivrance d'un certificat de réussite de l'examen du module concerné. La réussite de tous les examens de tous les modules entraînera la délivrance d'un « Diplôme inter-cantonal de cadre en Administration communale », qui sera reconnu par nos quatre cantons, avec une éventuelle possibilité d'extension à d'autres cantons par la suite.

Le coût global de l'organisation des cours et des examens sera couvert par les subventions cantonales et fédérales accordées, ainsi que par les cotisations des participants (éventuellement tout ou partie pris en charge par l'employeur).

La date de la séance d'information destinée aux neuchâtelois, initialement prévue au CPLN le lundi 13 septembre 2004 à 16h00 a été déplacée au mercredi 15 septembre, même lieu même heure, puisqu'une majorité de nos administratrices et administrateurs communaux siègent avec leur Conseil communal le lundi en fin d'après-midi. La nouvelle date est dorénavant mentionnée sur le site d'information d'AvenirFormation, que nos membres peuvent consulter à l'adresse : www.avenirformation.ch.

Le président reste bien entendu à votre disposition en fin de séance pour toute question à ce sujet.

11. Détermination du lieu de l'assemblée générale en 2005 (district de La Chaux-de-Fonds)

La Commune de La Sagne, via son Administrateur, Monsieur Christian Musy, se propose de nous accueillir l'an prochain. N'ayant pas d'autre proposition, nous remercions par avance cette Commune de son accueil.

Certains de nos membres ont émis le souhait que la date de l'assemblée générale soit fixée une année à l'avance, de façon à pouvoir bloquer la date et ainsi augmenter le nombre de personnes présentes à nos assemblées générales. Le président propose donc que cette date soit fixée directement ce soir. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Néanmoins, la date prévue tombant sur le vendredi de l'Ascension, celle-ci sera donc changée. La date retenue sera discutée entre la Commune de La Sagne et le Président de la SAFCN, en tenant également compte des disponibilités de la Cheffe du Département des finances et des affaires sociales, puis sera rapidement communiquée à nos membres.

12. Nomination des vérificateurs de comptes (2 communes + 1 commune suppléante, toutes du district de La Chaux-de-Fonds également)

Les représentantes des Communes du district de La Chaux-de-Fonds mentionnées ci-dessous acceptent de fonctionner comme vérificatrices de comptes et suppléante.

- 1) Mme Stéphanie Matile, La Chaux-de-Fonds
- 2) Mme Angela Cassis, La Sagne
- 3) Mme Fabienne Dubois, Les Planchettes

Nous vous remercions par avance d'accepter ce mandat. Notre caissière vous contactera en temps voulu, sachant que l'exercice comptable court du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante, selon l'article 2) de nos statuts.

13. Divers

- a) Le président rappelle que lors de l'assemblée générale 2002 à Boudevilliers, un membre de notre société avait fait remarquer qu'André Zbinden, ancien administrateur de Travers, présent ce soir là, totalisait 50 ans de sociétariat. N'ayant jusqu'alors jamais fêté de jubilaire, le comité avait pris la liberté d'inviter André Zbinden à un souper en son honneur à l'issue d'une séance de comité le 19 février 2003. Le comité a ré-édité l'exploit le 5 novembre 2003, en invitant cette fois-ci Roger Cuche et Pierre Tripet, comme le président à eu l'occasion de le dire au point 3) de notre ordre du jour.

Monsieur Léon Tardin, de Neuchâtel, s'est excusé ce soir, mais nous a fait néanmoins remarquer qu'il avait également dépassé les 50 ans de sociétariat. Après vérification, il s'avère en effet qu'il est membre de notre société depuis 1946 et totalise donc à ce jour 58 ans de sociétariat.

Le but de l'intervention du président est donc d'avoir ce soir l'avis de notre assemblée sur le principe de continuer à fêter les futurs jubilaires, sachant que cette année 2004 nous n'avons aucun jubilaire ni aucun membre honoraire à fêter, mais qu'en 2005 ce sera le tour de Monsieur Jean-Pierre Thiébaud de Cressier, puis en 2006 de Monsieur Francis Triponez de Neuchâtel. Nous pourrions alors également fêter les 60 ans de sociétariat de Monsieur Léon Tardin.

Le président pose donc la question : Jusqu'où devons nous aller ? Faut-il dorénavant accepter ou refuser ce nouveau principe de fêter les jubilaires ? Si oui, faut-il adapter nos statuts en conséquence ? De quelle nature doivent être, et quelle valeur doivent avoir, les cadeaux et/ou repas offerts aux jubilaires ?

Après une discussion animée et des avis bien divergents, l'assemblée donne carte blanche au comité pour traité de cette question.

En fonction de l'avis émis ce soir par une majorité votre assemblée, un point en relation avec ce sujet sera porté à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

- b) Le président donne la parole à M. Eric Choffet, Président du Conseil communal de la Chaux-du-Milieu, qui nous adresse quelques mots de bienvenue. C'est pour lui un plaisir de nous accueillir dans sa Commune.

Au nom de toute l'assemblée, le président le remercie de ces quelques mots, de l'accueil et de l'apéritif qui nous sera offert à l'issue de cette séance. Il en profite également pour remercier par avance l'équipe de cuisine, ainsi que toutes celles et ceux qui ont œuvré pour que cette soirée soit une réussite.

- c) Le président passe ensuite la parole à Mme la Conseillère d'Etat Sylvie Perrinjaquet, Cheffe du Département des finances et des affaires sociales, qui nous adresse également quelques mots au nom du Conseil d'Etat.

Au nom de toute l'assemblée, le président la remercie également de ces quelques mots, et encore une fois de sa présence ce soir, tout comme de celle des représentants de l'exécutif de la Chaux-du-Milieu, du Service des communes, et de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat.

La parole n'étant plus demandée, le président clos donc cette assemblée générale, remercie encore une fois les différents intervenants et nous donne donc rendez-vous l'année prochaine à La Sagne.

La séance est levée à 19h15.

Au nom de la Société des administrateurs
et fonctionnaires des Communes neuchâteloises
Le président La secrétaire

Blaise Cherix

Corinne Guyot

Saint-Aubin, le 25 octobre 2004